

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Décision du 27 octobre 2014 relative à la création du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile en Antilles-Guyane

NOR : DEVA1425805S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique;

Vu le décret n° 61-447 du 3 mai 1961 fixant la compétence et portant organisation du service d'État de l'aviation civile d'intérêt général dans les territoires d'outre-mer;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 portant création de la direction de la sécurité de l'aviation civile;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié portant création de comités techniques paritaires à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2008 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile;

Vu la décision du 12 juillet 2012 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile;

Vu la décision n° 07 du 20 février 2012 fixant la répartition des sièges au comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile en Antilles-Guyane;

Vu la décision n° 14420 SG-SDP1 du 26 juin 2014 portant nomination de M. Philippe GUIVARC'H en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de membres du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane :

Représentants de l'administration

Titulaires

M. Philippe GUIVARC'H (président)
M. Florian LINKE

Suppléants

M. Claude MIQUEL
Mme Céline MARIE-APPOLINE

Représentants du personnel

CGT

Titulaires

Mme Jeanne FLANDRINA
Mme Manuella HERY

Suppléants

M. Alain MARGUERITTE
M. Otto BRIAND

FO

Titulaires

Mme Vania VASSARD
M. Serge NORKA

Suppléants

Mme Ghislaine EDOUARD
M. Bertrand NEROR

CFDT

Titulaire

Mme Chantal BOBI

Suppléant

M. Franck GUIMESE

Article 2

M. Eddy-Michel BAZILE, chargé de mission, assiste le président du CTS pour l'organisation des réunions et la restitution des débats.

Article 3

Toutes les décisions antérieures relatives à la création du comité technique spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile en Antilles-Guyane sont abrogées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 27 octobre 2014.

P. GUIVARC'H